

Formulaire d'inscription à la soutenance DPLG

Dossier d'inscription

L'envoi des dossiers est dématérialisé : le formulaire est complété en ligne et les documents demandés (voir liste ci-dessous) doivent être scannés dans des fichiers au format PDF (< 15 Mo par fichier) et déposés **au plus tard le 30 Sep 2026 à 23h59** par le biais du présent formulaire.

L'envoi du mémoire de soutenance

L'envoi de votre mémoire est dématérialisé. Le mémoire doit être déposé sur le site de l'école supérieure d'ingénieurs géomètres et topographes (ESGT) dans un seul fichier (mémoire + annexes) dénommé comme suit : NOM_Prénom_memoire_DPLG_2026.pdf (< 15 Mo)

Le dépôt du mémoire se fait à l'adresse

au plus tard le 30 septembre 2026 à 23h59. A défaut, l'inscription sera annulée.

Article 2 et 3 de l'arrêté du 15 mars 2025:

«Le mémoire peut être présenté à trois reprises au cours des cinq années qui suivent la délivrance, d'une part du certificat de validation de chacune des unités de formation prescrites par la commission consultative pour la formation des géomètres-experts, et d'autre part, du certificat de fin de stage délivré par le conseil régional de l'ordre des géomètres-experts. Ce délai court à compter du 1er janvier de l'année civile qui suit la délivrance de ces certificats.»

A titre transitoire, les candidats autorisés à se présenter au stage depuis 2020 peuvent leur mémoire jusqu'à la session 2030, dans la limite de trois fois, depuis leur première soutenance.

NB : le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation enverra les diplômes et procès-verbaux de soutenance aux intéressés au mois de **février 2027**. Aucune attestation provisoire de réussite ne sera délivrée.

inscrivez vous à la soutenance DPLG -> [ici](#)- à partir du 1er septembre 2026.

Inscription ouverte jusqu'au 30 septembre 2026.

Plus d'informations sur la formation DPLG -> [ici](#)

1 septembre 2026
30 septembre 2026 - 23h59